



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :  
Delphine Leroux

**Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude  
au grade de TECHNICIEN au titre de la promotion interne**

**Le président du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Pour l'année 2022, sont inscrits sur la liste d'accès au grade de technicien, au titre de la promotion interne, au titre de l'ancienneté:

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/12/2022	LAUNAY	Antony	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	Centre d'entretien routier de Marigny-Le-Lozon
01/07/2022	RICHARD	Vincent	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	Centre d'entretien routier de Sartilly Baie Bocage

**Art. 2** - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel  
Date de signature : 05/07/2022  
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

Ampliation :

M. le préfet du département de la Manche

M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

Accusé de réception en préfecture  
050-225005024-20220705-202206 TECH-DL-AR  
Date de télétransmission : 06/07/2022  
Date de réception préfecture : 06/07/2022